



AFFICHÉ LE

01 AOUT 2022

ARRETE DU MAIRE

N° 22T71

Portant réglementation de la circulation sur les voies communales du Nord de la commune

du 1er août 2022
au 28 octobre 2022

Le Maire de la Commune
de PLOUBEZRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;
VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 25;
VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;

Considérant la demande de l'entreprise AVODA INGENIERIE domiciliée 27 allée Vivaldi - PARIS (75 012);

Considérant que par mesure de sécurité il est nécessaire de réglementer la circulation sur les voies communales du Nord de la commune, VC N°6, VC N°8; VC N°2, VC N°3, VC N°34;

- A R R E T E -

ARTICLE 1 – Du 1er août au 28 octobre 2022, de 8 h à 18 h30, la circulation des véhicules sur les voies communales du Nord de la commune, VC N°6, VC N°8; VC N°2, VC N°3, VC N°34, est soumise aux prescriptions suivantes :

- Le stationnement de toutes catégories de véhicules sera interdite de 8 heures à 18 heures à hauteur de la zone de chantier ;
- La circulation pourra être mise en alternat par piquet K10, sur la zone de chantier, et autant que le chantier le nécessitera;
- Une pré signalisation sera mise en place afin de matérialiser les prescriptions ci-dessus

Seul l'accès aux riverains sera autorisé, sous réserve de la compatibilité de cet accès avec la sécurité.

ARTICLE 2 - la signalisation réglementaire matérialisant l'article 1 sera mise en place par l'entreprise AVODA INGENIERIE durant les travaux de jour comme de nuit; Par ailleurs, l'entreprise remettra l'ensemble de la voirie en bon état à l'issue du chantier.

ARTICLE 3 – Une Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant des sapeurs pompiers de Lannion ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- L'entreprise AVODA INGENIERIE;

Fait à Ploubezre, le 29 juillet 2022

Le Maire

Brigitte GOURHANT
